

un joli denier qui montre les progrès croissants des recettes. Ces recettes iront encore en augmentant, car la tendance des citadins est d'aller habiter de plus en plus loin du centre des affaires afin d'avoir un air plus pur, non empesté par les fumées des usines et des ateliers. Aussi, le président déclare-t-il que, bientôt, au lieu d'être semestriels les dividendes seront trimestriels.

Sous le chapitre des accidents, le Président déclare qu'ils n'ont pas été aussi nombreux que les années précédentes. Nous voulons bien prendre pour vraie la parole du président, mais nous ne pouvons nous empêcher de constater que tous les jours à peu près, les journaux à nouvelles nous signalent un ou plusieurs accidents de tramways ou causés par les tramways.

Chose très curieuse, qu'il y ait mort d'homme ou simplement blessure, il n'y a jamais faute de la compagnie, c'est toujours le pauvre piéton ou le malheureux charretier qui est coupable. En un mot, c'est toujours la victime qui est en faute. Il est vrai de dire que la compagnie des tramways a d'excellents avocats et un service mieux organisé pour se défendre contre les poursuites que contre les accidents. En effet, survient-il un accident, le conducteur du char meurtrier prend les noms de tous les voyageurs du tramway, ainsi que leurs adresses, un avocat va trouver ces personnes ou leur téléphone; tous ceux qui trouvent une excuse quelconque en faveur du mécanicien ou du conducteur sont amenés à l'enquête et les autres restent chez eux n'étant pas appelés à rendre témoignage et le tour est joué. Les employés de la Compagnie des chars sortent indemnes du jury d'enquête et, le lendemain, on enregistre un accident nouveau et c'est encore un verdict comme celui-ci: "mort par sa propre imprudence."

Le jury ne saurait en effet rendre d'autre verdict, car on n'amène devant lui que des témoins favorables aux fauteurs des accidents. Peut-être les rôles seraient-ils renversés si toutes les personnes présentes au moment de l'accident étaient tenues de venir à l'enquête, mais pour cela il faudrait que les noms des témoins fussent relevés non seulement par un employé de la compagnie, mais aussi et surtout par un employé de la police. La justice doit protection aux citoyens et le meilleur moyen de protection contre le renouvellement des accidents de tramways, c'est de pousser les enquêtes à fond chaque

fois qu'il y a blessure ou mort d'homme.

Les enquêtes ne seront jamais aussi sérieuses qu'elles devraient l'être tant que la compagnie sera seule à relever la liste des témoins des accidents occasionnés par les tramways.

Comme conclusion, nous nous faisons l'écho du public en demandant qu'un officier de police soit tenu de constater immédiatement tout accident de tramways et de prendre les noms des témoins pour en remettre la liste au coroner ou au chef de police. Le public est persuadé, et nous le sommes avec lui, que si tous les témoins étaient entendus, on trouverait parfois que la victime a dû sa mort ou ses blessures à une autre cause qu'à sa propre imprudence.

En tous cas, les enquêtes approfondies et sérieuses auront pour effet de mettre en garde les employés des tramways contre toute négligence ou toute imprudence.

### METHODE DE COMPTABILITE PROGRESSIVE

La science de la comptabilité dans ses applications diverses a fait d'incontestables progrès depuis quelques années.

Plusieurs méthodes nouvelles sont maintenant en usage; mais nous en mentionnerons une, qui mérite tout particulièrement notre attention, parce qu'elle est d'une valeur réelle.

Ainsi que toute chose bien coordonnée, cette méthode a l'avantage d'être claire, simple, économique et d'une application relativement facile; elle diminue le nombre des écritures et des reports de chiffres, et par suite, les dépenses occasionnées par le personnel comptable.

Cette méthode consiste dans l'ouverture d'une série de livres auxiliaires, qui, par leurs dispositions particulières, permettent le contrôle général, à la fin de chaque mois, soit par le comptable en chef ou un comptable de profession. Ce contrôle s'obtient au moyen d'un livre appelé "Registre contrôleur", et demande un travail d'un à cinq jours tous les mois, selon l'importance des affaires de la maison. Il est nécessairement d'une rigoureuse exactitude, parce qu'il établit en même temps la balance mensuelle des livres et l'état ou situation général des affaires. De plus, dans bien des cas, selon le genre d'affaires d'une maison, on peut, grâce à une disposition spéciale des comptes, connaître les bénéfices réalisés dans une période donnée.

L'application de cette méthode

peut être faite à toutes sortes d'entreprises, mais nous croyons que le commerce et l'industrie en retireront surtout de grands avantages.

M. Geo. Gonthier, expert-comptable, 11 et 17 Côte de la Place d'Armes, utilise cette méthode à laquelle il a apporté de nombreux perfectionnements. Il peut, en conséquence, établir avec toute la promptitude désirable la balance et la situation des comptes des commerçants qui sont désireux de voir clair dans l'état de leurs affaires.

## ENTRE ARCHITECTES

### CORRESPONDANCES

Montréal, 2 novembre 1897.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai été très satisfait de voir que le projet, que vous avez bien voulu publier dans votre journal, était discuté par une plume aussi experte et par un confrère de la valeur de M. Jos. Venne.

En effet, comme je n'ai en vue que le bien général, je ne demande qu'à convertir tout le monde à mes idées ou à être converti aux leurs. C'est ce que je vais essayer de faire, aujourd'hui, pour M. Venne.

Votre aimable correspondant dit, que je ne touche pas juste, selon lui, au malaise qui existe actuellement dans la construction.

Je crois que, vu ses nombreuses occupations, il n'a pas lu mon article avec toute l'attention désirable, car je suis convaincu que, sans cela, il l'aurait compris.

Je n'ai jamais dit, en effet, qu'il fallut plans et surveillance d'un architecte pour construire des clôtures, de petits hangars ou des maisons de rien; cela se fait sans plans et nos entrepreneurs sont assez forts pour se passer de nous pour ces petits travaux.

Ce que j'ai dit, c'est que, certains entrepreneurs, non pas inconnus, mais peu connus, font faire des plans à bon marché, et s'en servent comme s'ils les avaient faits eux-mêmes, au grand détriment des bons architectes et des bons entrepreneurs, qui certes, ne descendent pas à accepter ce genre d'affaires louches.

La société que je propose, aurait-elle assez de pouvoir pour remédier à cet état de chose?

Oui, si tout ce qu'il y a de bon en fait de construction, veut s'en occuper, car pour arriver à un but pratique, il faut l'entente de tous.

Y aura-t-il encore des abus? Mais certainement oui, mais n'auront-ils pas gagné beaucoup en en diminuant le nombre?

Je n'ai pas dit non plus, qu'il ne fallait pas travailler pour des entrepreneurs.

Que M. Venne prenne la peine de relire mon article et il verra, au contraire, que je suis très partisan de travailler pour eux, avec des émoluments raisonnables et en gardant le nom d'avoir fait les plans.

J'ai déjà d'ailleurs reçu plusieurs marques d'encouragements, de la part de bien des confrères et entrepreneurs, et suis toujours disposé à pousser l'affaire, sans trop m'occuper de certaines petites